

EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE URBAINE MARSEILLE PROVENCE METROPOLE

Séance du 18 juillet 2014

Monsieur Guy TEISSIER, Président de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 112 membres.

Etaient présents Mesdames et Messieurs :

Hélène ABERT - René AMODRU - Robert ASSANTE - Colette BABOUCHE - René BACCINO - Mireille BALOCCO - Marie-Josée BATTISTA - Jean-Pierre BAUMANN - Yves BEAUVAL - Mireille BENEDETTI - Sabine BERNASCONI - Jean-Pierre BERTRAND - Michael BESNAÏNOU - Solange BIAGGI - Jean-Louis BONAN - Valérie BOYER - Laure-Agnès CARADEC - Eugène CASELLI - Michel CATANEO - Sophie CELTON - Gérard CHENOZ - Alain CHOPIN - Anne CLAUDIUS-PETIT - Laurent COMAS - Monique CORDIER - Vincent COULOMB - Sandrine D'ANGIO - Anne DAURES - Christophe DE PIETRO - Anne-Marie D'ESTIENNES D'ORVES - Eric DIARD - Nouriat DJAMBAE - Emilie DOURNAYAN - Sandra DUGUET - Michèle EMERY - Yann FARINA - Josiane FOINKINOS - Arlette FRUCTUS - Josette FURACE - Jean-Claude GAUDIN - Samia GHALI - Karim GHENDOUF - Roland GIBERTI - Bruno GILLES - Jean-Pierre GIORGI - André GLINKA-HECQUET - Martine GOELZER - José GONZALES - Marcel GRELY - Annie GRIGORIAN - Andrée GROS - Albert GUIGUI - Louisa HAMMOUCHE - Daniel HERMANN - Garo HOVSEPIAN - Michel ILLAC - Christian JAILLE - Paule JOUVE - Fabrice JULLIEN-FIORI - Nathalie LAINE - Albert LAPEYRE - Laurent LAVIE - Eric LE DISSES - Annie LEVY-MOZZICONACCI - Antoine MAGGIO - Patrick MAGRO - Bernard MARANDAT - Hélène MARCHETTI - Janine MARY - Christophe MASSE - Florence MASSE - Martine MATTEI - Guy MATTEONI - Patrick MENNUCCI - Danielle MILON - Claudette MOMPRIVE - Virginie MONNET-CORTI - Jean MONTAGNAC - Yves MORAINE - Roland MOUREN - Marie MUSTACHIA - Lisette NARDUCCI - Jérôme ORGEAS - Christyane PAUL - Elisabeth PHILIPPE - Claude PICCIRILLO - Marc POGGIALE - Guy PONTOUS - Véronique PRADEL - Marlène PREVOST - Marine PUSTORINO - Stéphane RAVIER - Maryvonne RIBIERE - Jean ROATTA - Carine ROGER - Georges ROSSO - Lionel ROYER-PERREAUT - Sandra SALOUM-DALBIN - Guy SAUVAYRE - Isabelle SAVON - Marie-Xavière SCOTTO DI UCCIO - EMMANUELLE SINOPOLI - Nathalie SUCCAMIELE - Guy TEISSIER - Dominique TIAN - Jean-Louis TIXIER - Lionel VALERI - Martine VASSAL - Patrick VILORIA - Brigitte VIRZI-GONZALEZ - Didier ZANINI - Karim ZERIBI.

Etaient absents et représentés Mesdames et Messieurs :

Christian AMIRATY représenté par Vincent COULOMB - Patrick BORE représenté par Roland GIBERTI - Nicole BOUILLOT représentée par Alain CHOPIN - Marie-Arlette CARLOTTI représentée par Josette FURACE - Catherine CHAZEAU représentée par Florence MASSE - Michel DARY représenté par Lisette NARDUCCI - Dominique DELOURS représenté par Eric LE DISSES - Patrick GHIGONETTO représenté par Jérôme ORGEAS - Vincent GOMEZ représenté par Hélène ABERT - Régine GOURDIN représentée par Andrée GROS - Bernard JACQUIER représenté par Albert GUIGUI - Marc LOPEZ représenté par Paule JOUVE - Richard MIRON représenté par Monique CORDIER - André MOLINO représenté par Sophie CELTON - Nadine PADOVANI-FAURE-BRAC représentée par Fabrice JULLIEN-FIORI - Grégory PANAGOUDIS représenté par Guy PONTOUS - Roland POVINELLI représenté par Janine MARY - Roger RUZE représenté par Samia GHALI - Maxime TOMMASINI représenté par Daniel HERMANN - Claude VALLETTE représenté par Christophe DE PIETRO - Josette VENTRE représentée par Albert LAPEYRE.

Etaient absents et excusés Mesdames et Messieurs :

Roland BLUM - Frédéric COLLART - Laurence LUCCIONI - Bernard MARTY - Daniel NAVARRO.

Signé le 18 Juillet 2014
Reçu au Contrôle de légalité le 21 juillet 2014

Monsieur Le Président a proposé au Conseil d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

Cette proposition mise aux voix est adoptée.

DEV 001-327/14/CC

■ Approbation de la création et de l'affectation d'une autorisation de programme et attribution d'une subvention pour l'aménagement d'un studio de capture de mouvements et d'effets spéciaux (MOCAP) sur le Pôle Média Belle de Mai - Approbation d'une convention.

DPEATSV 14/11431/CC

Monsieur le Président de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Conseil de Communauté le rapport suivant :

Le Plan Local de Redynamisation des Bouches du Rhône élaboré dans le cadre des restructurations des sites de la Défense a été approuvé en mars 2012. Parmi les actions retenues figure l'implantation d'une activité de « Capture du Mouvement » au sein du Pôle Média Belle de Mai.

En effet, le Pôle Média s'affirme aujourd'hui comme l'un des plus grands pôles de France dédiés aux entreprises créatives. Il accueille, dans ses locaux d'environ 20 000 m², des plateaux de tournage, des ateliers de décors, des locaux techniques et des locaux d'activité pour les entreprises du secteur de la création, la production et l'édition de produits et services du multimédia. Le Pôle compte également un incubateur et une pépinière d'entreprises dédiés aux filières de l'industrie créative et des médias numériques, un cluster de l'image, du multimédia et de l'internet.

L'enjeu consiste à implanter à Marseille, un équipement devenu nécessaire aux productions médias (cinéma, jeu vidéo, animation par exemple). Cette activité de Capture de Mouvements et d'effets spéciaux dotera ainsi le territoire d'outils technologiques permettant de proposer une chaîne de production complète, allant des activités de tournage jusqu'à la post-production.

Pour mener à bien cette action, le Plan Local de Redynamisation (P.L.R) prévoit que l'Etat participera financièrement au titre des aides à la création d'emploi via le Fonds pour les Restructurations de Défense (F.R.E.D.), et les collectivités territoriales signataires prendront en charge l'aménagement et la mise aux normes d'un lot de 700 m² environ, à forte hauteur, dédié à cette implantation de l'activité de Capture de Mouvements et d'effets spéciaux au sein du Pôle Média Belle de Mai.

L'implantation d'une telle plateforme au sein du Pôle Média répondra aux besoins de sociétés implantées en région mais aussi rendra le territoire attractif pour des sociétés internationales, avec un impact significatif en termes de création d'emplois directs et indirects.

Elle permettra d'ancrer le positionnement de Marseille sur cette filière et de former, dans le sud de la France, le 2ème réseau national d'entreprises du secteur de l'audiovisuel et du multimédia. Par ailleurs, il est envisagé un partenariat avec un établissement d'enseignement supérieur de la filière cinéma/audiovisuel implanté en région Provence-Alpes-Côte d'Azur, ce qui permettra de contribuer aux apprentissages des étudiants et leur assurer des débouchés professionnels.

Ce projet est donc particulièrement intéressant d'un point de vue économique, et il s'inscrit dans la continuité d'un aménagement global du périmètre d'Euroméditerranée et de la Belle de Mai.

Un appel à projet a été lancé par la Ville de Marseille auprès des publics cibles concernés en France, l'agence Provence Promotion assurant pour sa part la promotion internationale.

A l'issue de cette procédure, fondée sur de nombreuses réunions techniques en présence de l'ensemble des financeurs, l'entreprise « Les studios de Marseille », filiale du groupe Telfrance, a été sélectionnée comme opérateur de ce nouveau studio.

Signé le 18 Juillet 2014
Reçu au Contrôle de légalité le 21 juillet 2014

Le coût total des travaux à effectuer sur le lot en question est de 500 000 euros TTC, (mise aux normes sanitaires, mise en peinture, ragréage de sol iso phonique, mise en place d'un revêtement de sol, travaux d'électricité et de climatisation), financés à 50 % par la Ville de Marseille (250 000 euros), le reste étant réparti entre les trois autres collectivités, soit 83 300 euros chacune (cf. annexes jointes).

La Ville de Marseille a voté en 2013 sa participation et, conformément à la démarche validée par le Plan Local de Redynamisation, sollicite les autres collectivités.

Sur cette base, il est proposé d'accorder - à parité avec la Région et le Conseil Général - une participation financière de 83 300 euros en faveur de la Ville de Marseille, soit 16,65 % du coût global de l'opération (500 000 euros), dont les modalités d'application sont définies dans la convention ci-annexée.

Monsieur le Président propose au Conseil de Communauté d'approuver la délibération ci-après :

Le Conseil de Communauté,

Vu

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- L'arrêté préfectoral du 7 juillet 2000 portant création de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole ;
- La délibération DEV 004-306/12/CC, du 26 mars 2012, sur l'approbation d'une convention avec l'Etat et les Collectivités Territoriales partenaires relative à la participation de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole au Plan Local de Redynamisation initié par l'Etat ;

Sur le rapport du Président,

Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,

Considérant

- L'enjeu majeur que représente cette opération pour la Communauté Urbaine en termes de développement économique et d'emploi
- L'intérêt de soutenir la dynamique du Pôle Média Belle de Mai

Après en avoir délibéré :

Décide

Article 1 :

Sont approuvées la création et l'affectation d'une autorisation de programme d'un montant de 83 300 euros pour les travaux d'aménagement du lot 30 au pôle média Belle de Mai.

Article 2 :

Est attribuée une subvention de 83 300 euros à la ville de Marseille.

Signé le 18 Juillet 2014
Reçu au Contrôle de légalité le 21 juillet 2014

Article 3 :

Est approuvée la convention ci-annexée conclue avec la ville de Marseille.

Article 4 :

Monsieur le Président de la Communauté Urbaine ou son représentant est autorisé à signer cette convention.

Article 5 :

Les crédits nécessaires sont inscrits au budget 2014 de la Communauté urbaine – Nature 20414
«Subventions d'équipements versées aux communes» - Fonction 90 – Sous Politique B320.

Pour Visa
Le Vice-Président Délégué au
Développement économique et aux
Zones d'Aménagement Concerté

Patrick BORÉ

Pour Présentation
La Présidente Déléguée de la Commission
Développement Economique et Emploi

Martine VASSAL

Certifié Conforme,
Le Président de la Communauté Urbaine
Marseille Provence Métropole

Guy TEISSIER